

Airbus (44)

AIRBUS

Domaine d'action :

Industrie de l'aéronautique

L'entreprise :

Le site Airbus de Nantes est spécialisé dans la fabrication des caissons centraux de voilure, des entrées d'air et des radômes de toute la gamme avions d'Airbus. Avec un effectif de plus de 3 000 salariés à Nantes et plus de 2 900 à Saint-Nazaire, le département de Loire-Atlantique constitue le deuxième pôle de l'avionneur européen en France.

Economie circulaire, par pilier :

Pilier 1 : Approvisionnement durable

Tous les sites Airbus sont certifiés ISO 14 001. De l'achat des matières premières aux prestations de service, Airbus **encourage ses fournisseurs à un comportement respectueux de l'environnement**. L'entreprise s'assure d'abord du respect de la réglementation par les entreprises en matière d'environnement, mais elle est également attentive aux propositions d'amélioration pour réduire l'impact environnemental des usines. Cette exigence est renforcée avec les fournisseurs in situ d'Airbus. Par exemple, sur les chantiers, l'entreprise impose à ses partenaires d'être entièrement responsables de leurs déchets.

Pour chaque avion produit, Airbus a réduit entre 2006 et 2017 de 64% sa consommation en gaz, de 30% sa consommation en électricité et de 62% sa consommation en eau.

Pilier 5 : Consommation responsable

Airbus Nantes produit environ 12 000 tonnes de déchets par an. 75% de ces déchets sont revalorisés, et ce grâce à une politique de tri des déchets en place sur le site depuis plus de 10 ans. Sur l'usine, les salariés sont responsables du tri à la source, directement sur leur poste de travail : aucun tri n'est refait ensuite. Pour que cela fonctionne, l'entreprise sensibilise ses salariés à travers des sessions de sensibilisation des nouveaux arrivants, des campagnes d'affichage, ou encore des événements sur la thématique de l'environnement. Ainsi, en septembre 2017, Airbus a organisé une journée de l'environnement avec des stands ciblant les différentes problématiques de l'usine : utilisation des solvants, tri des déchets, pratique du covoiturage, réduction de la consommation énergétique au travail et au domicile. Pour illustrer l'évolution des pratiques au sein de l'entreprise, l'utilisation du solvant de nettoyage est un bon exemple : le

produit, servant à nettoyer chaque pièce avant d'être assemblée, n'est plus appliqué à l'aide d'une pissette et d'un chiffon mais à l'aide de lingettes préimprégnées. Cette évolution a permis de limiter les abus en consommation, de limiter les composés organiques volatils ayant un impact sur l'atmosphère.

Autre exemple : L'entreprise dispose de l'application Coovia pour faciliter le développement de covoiturage entre ses salariés.

Egalement, depuis 4 ans, Airbus **accueille des ruches** sur son site et organise des opérations autour du miel pour sensibiliser les salariés à la protection de la biodiversité (récolte du miel, quizz).

Pilier 6 : Réemploi, réutilisation, réparation

Lorsque la production implique de céder des machines, Airbus tente au maximum de les revendre sur le marché d'occasion ou de les céder dans le cadre de partenariats avec des écoles, malgré la spécificité de certaines machines.

Pilier 7 : Recyclage

Sur les 12000 tonnes de déchets produits tous les ans sur Airbus Nantes, 8 000 tonnes correspondent à des copeaux d'aluminium issus de l'usinage des pièces métalliques. Ces copeaux sont recyclés par Paprec. Le reste des déchets est collecté et valorisé par Suez qui dispose d'un parc à déchets industriels sur le site Airbus de Nantes. Les plastiques et cartons sont recyclés et les autres déchets incinérés avec valorisation énergétique. Airbus Nantes privilégie les filières de traitement les plus locales possibles.

Une station de traitement d'effluents, appartenant à Suez, traite l'eau sur le site avant de la rejeter dans le milieu naturel. Egalement, depuis deux ans, Airbus a installé **une station de recyclage de l'eau** utilisée pour le traitement de surface de protection des pièces métalliques contre la corrosion. L'eau est récupérée et réutilisée pour le même procédé, au lieu d'être envoyée en déchet : cela permet un gain à la fois sur les rejets mais également sur la consommation.

Airbus produit également des pièces à base de composites constitués de fibres de carbone avec un renforcement en résine. A défaut de filière de recyclage en la matière, elle doit enfouir ce déchet. C'est pourquoi elle travaille avec un réseau d'instituts de recherche, d'écoles et de PME pour mettre en place un procédé capable de séparer la fibre de la résine et la recycler : c'est le projet PARCCA (procédés avancés pour le recyclage des composites carbone).

Partenariats :

Ecoles, IRT Jules Verne, PME dans le cadre du projet PARCCA

Leviers de réussite :

- L'engagement de la direction à prendre compte l'impact environnemental de chaque action de l'entreprise.

Difficultés majeures :

- L'équilibre entre l'intérêt environnemental et l'intérêt économique d'un engagement est parfois difficile à trouver, ce qui empêche certains projets environnementaux de se concrétiser, ne représentant pas de bénéfice suffisant pour l'entreprise.
- La réglementation en droit du travail rend parfois compliquée la revente de machines. Il est souvent plus simple de les valoriser comme déchets métalliques que de les revendre.



Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise:

- Amélioration de l'image de marque externe et interne de l'entreprise, certifiée ISO 14 001
- Aspect économique intéressant pour la découverte de filières

Contacts :

Christophe Carré

Responsable environnement

christophe.carre@airbus.com

02 51 19 74 35

